

ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
LA FRANCOPHONIE

## **Les États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone**

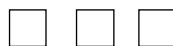
Libreville (Gabon), 17 au 20 mars 2003

---

**Mémoire des Ministres en charge de  
l'Éducation et des chefs de délégation**



agence intergouvernementale  
de la **francophonie**



**19/03/2003**



## Mémoire des Ministres en charge de l'Éducation et des chefs de délégation

---

Ayant pris connaissance des résultats des travaux des États généraux de l'enseignement du français en Afrique subsaharienne francophone, les Ministres en charge de l'Éducation et les Chefs de délégation, réunis à Libreville le 19 mars 2003, ont affirmé que l'Afrique a besoin d'une langue française fonctionnelle, forte et puissante parce que c'est de cette langue que dépend l'état de santé des systèmes éducatifs. Ils ont reconnu que c'est de la bonne maîtrise du français, langue d'accès à l'information et à la connaissance que dépend la qualité de l'enseignement dans tous les États qui ont voulu choisir cette langue comme « partenaire » de leur développement.

Toutefois, ils se sont accordés à souligner que la prise en compte des langues nationales dans les cursus d'enseignement est bénéfique, aussi bien pour les langues nationales que pour le français. Ils ont également convenu que chaque État demeure souverain en ce qui concerne les modalités et les mécanismes d'intégration des langues nationales dans son système éducatif et ce, compte tenu de la diversité des situations sociolinguistiques et politiques. Cette diversité ne doit néanmoins pas masquer que la question des langues africaines, qu'elles soient élevées au rang de véhicules d'enseignement ou qu'elles demeurent au rang d'objets d'apprentissage ne peut être écartée dans toute réflexion portant sur l'enseignement du français dans l'ensemble des cycles de formation formelle et non formelle.

L'idée principale qui a émergé à Libreville a été celle de « langues partenaires ». Les Ministres et Chefs de délégations ont exprimé leur volonté de voir se mettre en place une vraie articulation entre langue et cultures. Ils ont affirmé la nécessité de privilégier la diversité linguistique et culturelle au sein des systèmes éducatifs qui ont tout à gagner, d'un point de vue linguistique, pédagogique et didactique, à élaborer des stratégies éducatives incluant le bilinguisme fonctionnel.

Cette diversité linguistique et culturelle doit être envisagée dans ses implications éducatives. Le principe de partenariat des langues implique l'enrichissement lexical réciproque des langues en présence, le respect et la prise en compte des normes endogènes pour ce qui est des français régionaux, la mise en place d'enseignements conjoints français-langues nationales, le refus de l'inféodation systématique à un modèle normatif. Dans un certain nombre de pays francophones, le français coexiste avec une deuxième langue de communication internationale (anglais, portugais, arabe...). Les Ministres souhaitent que cette réalité qui

amène à reconsidérer le schéma binaire « français/langues africaines » soit également prise en compte dans la formulation des politiques linguistiques.

Les Ministres et Chefs de délégations, analysant la situation des systèmes éducatifs, ont mis en exergue les déficits principaux que connaissent ces systèmes dans le domaine de l'enseignement du français et des langues nationales. Il s'agit notamment de :

- L'insuffisance des financements consacrés à l'éducation ;
- La formation insuffisante des maîtres et des professeurs aussi bien en didactique du français que des langues nationales ;
- L'inadaptation des programmes au contexte et aux réalités spécifiques de chaque pays ;
- L'inadaptation des méthodes d'enseignement au niveau réel des élèves ;
- L'absence ou l'insuffisance d'outils pédagogiques.

**Les Ministres et Chefs de délégations ont adopté les recommandations suivantes :**

#### **Au plan institutionnel**

- Formuler et mettre en œuvre, dans chaque pays, une politique linguistique cohérente prenant en compte l'ensemble des langues enseignées ;
- Créer, réactiver ou soutenir des commissions nationales chargées d'évaluer la situation de l'enseignement du français et des langues nationales où tous les cycles et tous les intervenants et acteurs intéressés par cet enseignement seraient représentés et de faire des propositions pour dynamiser cet enseignement (programmes, formation des enseignants, outils pédagogiques, méthodes d'enseignement, recherche didactique) ;
- Veiller à l'harmonisation des programmes des pays d'Afrique subsaharienne francophone ;
- Mettre en œuvre une politique éditoriale incluant la conception, l'édition et la distribution de manuels scolaires. À cet effet, il est demandé à l'AIF de renforcer l'appui qu'elle apporte aux États dans ce domaine et aux autres partenaires de soutenir cet effort qui doit également concerner les langues nationales ;
- Mettre en place un réseau régional en recherche didactique des langues en contact ;
- Valoriser la fonction enseignante à travers un certain nombre de mécanismes et /ou de dispositions propres à chaque État ;
- Créer un groupe d'experts africains pour appuyer les programmes de coopération dans le domaine de l'enseignement du français et des langues nationales, notamment par la rédaction de référentiels communs modulables selon le contexte ;

- Créer un comité de suivi de ces États généraux où serait représentée, outre la CONFEMEN, l'AIE, l'AUF et la FIPE, la coopération bilatérale – comité qui étudierait la mise en œuvre des recommandations de ces États généraux et qui s'appuierait sur les expertises reconnues dans ce domaine, notamment celles de l'académie africaine des langues ;
- Impliquer les partenaires sociaux (parents d'élèves, associations professionnelles, syndicats d'enseignants...) dans la réalisation des recommandations des États généraux de l'éducation en Afrique subsaharienne ;
- Faire examiner le présent mémorandum par la prochaine Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage afin qu'il soit traduit en orientations politiques en vue de faciliter sa mise en œuvre .

### **Au plan pédagogique**

- Mettre l'accent sur l'objectif du développement et ce à travers un enseignement fonctionnel sans exclure les autres objectifs assignés à l'enseignement ;
- Mettre en place un programme de soutien à la formation initiale et continue des enseignants et encadreurs pédagogiques ;
- Consolider et diversifier le programme de soutien à la conception d'outils pédagogiques (manuels et autres) ;
- Systématiser le recours à l'évaluation des acquis des apprentissages, notamment avec l'appui du PASEC ;
- Favoriser un environnement susceptible de soutenir l'enseignement du français et des langues nationales par la création et le développement de bibliothèques scolaires et universitaires ;
- Tenir compte de la formation insuffisante des maîtres et des professeurs aussi bien en didactique du français qu'en didactique des langues nationales, considérer la formation à distance comme une modalité envisageable à côté de la formation présentielle ;
- Retenir des formules alternatives mettant à contribution les ressources de la radio, de la télévision ainsi que des NTIC pour la formation du personnel de l'éducation ;
- Ouvrir de manière plus accrue les établissements d'enseignement supérieur du Nord francophone aux étudiants et aux chercheurs africains, de manière à permettre aux pays francophones du Sud de mieux se développer dans le contexte de la mondialisation.